

Emploi des conjoints

RÉPONSE DES SOUS-MINISTRES: Un poste spécial sera créé à compter de l'été 1999.

5. **Renforcer l'actuel Centre de ressources en regroupant l'information disponible sur le perfectionnement professionnel et la recherche d'emplois, et en le dotant de ressources supplémentaires.**

RÉPONSE DES SOUS-MINISTRES: Cela va être fait, parallèlement à la création d'un poste spécial de conseiller en matière d'emploi.

6. **Renforcement des Accords réciproques en matière d'emploi (ARE) en vigueur et conclusion de nouveaux ARE en fonction des besoins des missions.**

RÉPONSE DES SOUS-MINISTRES: Nous allons continuer à travailler sur ce dossier.

7. **Donner des directives aux Chefs de mission (CM) et aux agents d'administration de la mission sur ce qu'il y a lieu de faire pour maximiser les possibilités d'emploi pour les conjoints dans le cadre de la mission et à l'extérieur de celle-ci.**

RÉPONSE DES SOUS-MINISTRES: Les Chefs de mission et les agents d'administration de la mission peuvent jouer un rôle essentiel à cet égard. Une référence sera incorporée aux lettres d'instructions des Chefs de mission. Ce thème fera aussi l'objet des séances d'information organisées avant leur départ en mission.

8. **Encourager l'utilisation de la Base de données sur les conjoints par l'Administration centrale, les missions à l'étranger (pour les affectations locales et le télétravail), ainsi que par des organismes extérieurs.**

RÉPONSES DES SOUS-MINISTRES: Nous sommes heureux de la mise sur pied de la base de données et nous allons nous assurer de la plus grande diffusion possible des renseignements sur la disponibilité des conjoints.

9. **Encourager les gestionnaires de l'Administration centrale, notamment les responsables de l'organisation des sommets et des événements, à envisager le recrutement de conjoints vivant à Ottawa ou, par le biais du télétravail, de conjoints se trouvant à l'étranger.**